Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_202602_N13-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N13	**Nomenclature** 4.1	**Rapporteur** Gildas BERNARD	**Chef de projet :** Isabelle GUILLERM
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**		**Action : Assurer la proximité des services**

Objet : Création d'un poste « Conseiller(ère) de Prévention des Risques Professionnels »

Gildas BERNARD, Vice-Président, rappelle que la communauté a identifié que la mission « Prévention », porté actuellement par un agent diplômé Infirmière, à raison de 14h par semaine, ne présente pas un temps suffisant et instaure une insécurité juridique pour HLC ;

Après avoir pris connaissance du Tableau des emplois ;
Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Social Territorial du 29 janvier 2026 ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Ressources Humaines du 5 février 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la réorganisation des multi-accueils et de la Prévention Hygiène et Sécurité au sein de la Communauté ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer, au sein de la Direction Générale du Pôle « Ressources , le poste « Conseiller(ère) de Prévention des Risques Professionnels » chargé de la mise en œuvre et du suivi de la démarche d'évaluation et de prévention de risques professionnels ainsi que de l'impulsion d'une culture de Sécurité et Santé au travail, selon les conditions suivantes :
  - Temps complet ; Catégorie « B « à « A » ; Filière technique ou administrative;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_202602_N13-DE

- Cadre d'emploi des « Technicien » à « Ingénieur » ou « Rédacteur » à « Attaché » ;
- Grade minimum : Technicien ou rédacteur ;
- Grade maximum : Ingénieur ou attaché ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B à A notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.

➢ De mettre à jour du tableau des emplois ;
➢ D'inscrire au budget les crédits afférents.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

